



# MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

Dominique Dutoit, Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié,

Absents excusés : Mme Lucile Grondard (pouvoir à pouvoir à P. Peterlongo)  
M. Jean-François Prioux (pouvoir R.Bruère)

Secrétaire : Mme Rolande Bruère

Ouverture de la séance à 19 h 00

- Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour initial, dans la rubrique divers, de délibérer afin de donner un nom à l'impasse située derrière l'église puis de délibérer de nouveau afin d'inclure cette voie du domaine public privé dans le domaine public.  
Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à la modification qu'il propose à l'ordre du jour.  
Sans objection de la part des membres du Conseil Municipal, ce point sera donc ajouté à l'ordre du jour qui est le suivant :
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2016,
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune,
- Lancement des travaux de réhabilitation du sol de l'église,
- Proposition d'un échange de terrain Bouchard/Mairie, route de la Padôle,
- Reconduction de l'étude dirigée pour l'année scolaire 2016/2017,
- Modification des statuts de la CC2V,
- Choix du nom à donner à l'impasse située derrière l'église et passage dans le domaine public.

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2016 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2016. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune :**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux résultats de l'enquête publique et des remarques des services de l'Etat, quelques modifications ont été apportées au PLU en particulier sur le zonage de l'OAP chemin de la Croix Rouge et le passage en zone A de parcelles chemin de Mézières. Il rappelle que le Préfet a exigé que les habitations dites « illégales », situées au Puits Sauvage, ne soient pas légalisées, condition sans appel pour un avis favorable du PLU.

De plus les zones UJ déterminées lors de l'élaboration du PLU ont été maintenues.

Monsieur le Maire rappelle que tous les éléments ont été envoyés aux élus et qu'une version papier a été mise à leur disposition en Mairie pour analyse, sachant que tous les éléments modifiés ont été surlignés en jaune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions particulières avant de clore le PLU.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du PLU.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal car ce vote est l'aboutissement de 3 ans et demi de travail. Il remercie la commission PLU pour son engagement permanent afin de faire aboutir ce projet.

**3. Lancement des travaux de réhabilitation du sol de l'église :**

Monsieur le Maire rappelle que le 27 avril dernier, il a sollicité par courrier l'Architecte des Bâtiments de France pour avoir son avis sur le projet de réhabilitation du sol de l'église. Sans réponse de sa part et après maintes sollicitations téléphoniques, Monsieur le Maire propose de lancer une déclaration préalable de travaux afin d'officialiser la demande et surtout d'obtenir une réponse dans les deux mois maximum suivant la date de dépôt.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux et de lui donner tout pouvoir pour signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **4. Proposition d'un échange de terrain entre M. Denis Bouchard et la Mairie, route de la Padôle :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du remembrement le chemin rural a été supprimé sur la majorité de sa longueur excepté une partie de 130 m, partant de la route de La Padôle et se terminant sans issue dans les champs de M. Bouchard.

A cet effet, M. Bouchard propose d'échanger la partie du chemin situé entre ses deux champs, en partant de la dernière maison, située au 24 route de la Padôle avec la pointe de sa parcelle ZK42 située derrière son hangar. Cet échange se ferait sur une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire soumet au vote l'accord de principe et cet échange afin de pouvoir engager la procédure s'y rapportant.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **5. Reconduction de l'étude dirigée pour l'année scolaire 2016/2017 :**

L'étude dirigée a été mis en place du 1<sup>er</sup> février au 24 juin 2016 à titre expérimental. Le bilan tiré de cette période d'essai est très satisfaisant aussi bien par le retour des parents et enseignants que le bilan financier pour le budget communal.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire dans les mêmes conditions l'étude dirigée pour l'année scolaire 2016/2017 et ce, aux tarifs suivants, sous réserve des augmentations de rémunération du personnel enseignant.

- 8 à 9 inscrits : 24 € par mois et par enfant,
- 10 à 12 inscrits : 19 € par mois et par enfant,
- 13 à 15 inscrits : 15 € par mois et par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que l'inscription se fait sur toute l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **6. Modifications des statuts de la CC2V :**

Les statuts modifiés ont été entérinés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2015. Cette modification a permis à la CC2V de bénéficier de la DGF bonifiée 2016.

Une nouvelle modification a été adoptée par le Conseil Communautaire le 23 février 2016 mais a été rejetée par les communes à la majorité qualifiée. Par contre, le Conseil Municipal de Mondeville avait voté favorablement lors de sa séance du 21 mars 2016.

Une nouvelle modification des statuts est proposée afin de préciser la compétence aménagement du territoire par rapport au très haut débit numérique et d'inclure la compétence électricité à la demande de l'Etat.

Il est donc proposé une modification des statuts reprenant ces deux points sachant que lors de sa séance du 28 juin 2016, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la modification de ces statuts.

Il est à noter que ce nouveau changement devra être entériné par les Communes à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions concernant cette modification de statuts.

Sans question du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition de modification de statuts.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**7. Choix du nom à donner à l'impasse située derrière l'église et passage de la voie dans le domaine public :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a accepté le don de M. et Mme Bernier des parcelles composant le chemin d'accès derrière l'église.

Ce chemin d'accès dessert plusieurs habitations et il est donc nécessaire de donner un nom à ce chemin afin qu'un arrêté puisse être établi pour le numérotage des différentes propriétés.

En réunion de travail, il est ressorti que le nom « Impasse de l'église » semblait convenir à l'ensemble des présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres propositions.

Sans autre proposition, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition « Impasse de l'église ».

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déclasser les parcelles, constituant ce chemin, qui font partie du domaine public privé et de classer cette voie, nouvellement constituée, en voirie communale incluse dans le domaine public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions particulières. Sans question, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 20

Le Maire,  
J.P DELHOTAL